

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres et du président de la  
Commission des Allocations d'études**

**A.Gt 16-11-2018**

**M.B. 30-11-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998, tel que modifié, portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française-Ministère de la Communauté française, notamment l'article 69;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 septembre 2016 fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2018 portant nomination des membres et du président de la Commission des Allocations d'études ;

Vu l'urgence motivée par la nécessité de régulariser au plus tôt la composition de la Commission d'examen des Allocations d'études,

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés en qualité de membres de la Commission des Allocations d'études:

A. Membres effectifs :

*1. Deux membres effectifs représentant la Direction des Allocations d'études:*

- Madame Marie-Ange LAGASSE, représentant la Direction des Allocations d'études ;

- Madame Cyndy HARVENGT, représentant la Direction des Allocations d'études ;

*2. Deux membres effectifs de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :*

- Madame Florence VANDERSTICHELEN, représentant la COVEDAS.

- Madame Nadia MULLER, Assistante sociale à la Haute Ecole ICHEC, représentant la COVEDAS.

*3. Deux membres effectifs représentant les organisations représentatives des étudiants:*

- Madame Manon SPERATI, représentant la FEF
- Madame Florence De LEEUW, représentant l'U.N.E.C.O.F.

**B. Membres suppléants :**

*1. Deux membres suppléants représentant la Direction des Allocations d'études:*

- Madame Ana BRANCA, représentant la Direction des Allocations d'études ;
- Monsieur Marc BOURDIAUD'HUY, représentant la Direction des Allocations d'Etudes;

*2. Deux membres suppléants de la Commission de la Vie étudiante, Démocratisation des Affaires sociales de l'ARES :*

- Madame Anne VERBEKE, représentant la COVEDAS.
- Madame Joëlle TILMANT, représentant la COVEDAS.

*3. Deux membres suppléants représentant les organisations représentatives des étudiants:*

- Madame Julie DEMARTEAU, représentant la FEF
- Madame Emilie ARCQ, représentant l'U.N.E.C.O.F.

**Article 2.** - Madame Marie-Ange LAGASSE, membre effectif de la Commission, est nommée Présidente;

**Article 3.** - Le chef du Service des Allocations et Prêts d'Etudes ou son délégué assure le secrétariat du Conseil.

**Article 4.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 janvier 2018 portant nomination des membres et du président de la Commission des Allocations d'études est abrogé.

**Article 5.** - Le présent arrêté prend ses effets à la date de publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 16 novembre 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

L'Administratrice générale,

L.-A. HANSE